

Girin Calvi. C'est donc bien cette même famille qui tenait en fief de l'archevêque l'église de Civrieux (56). Ce chanoine Girin est mentionné dans la charte qui traite des privilèges accordés à l'abbaye d'Ainay par l'archevêque de Lyon en 1119 (57).

En 1060, Arnulf le Chauve, souvent cité dans le *Cartulaire de Savigny*, est excommunié pour s'être emparé des dîmes de l'église de Saint-André de Tarare, et d'une terre sur Bessenay, que son père avait donnée à Saint-Martin de Savigny (58). Il s'amenda en 1090, et donne en compensation l'église de Saint-Alban (59); il fait serment de ne commettre à l'avenir aucun forfait soit par lui, soit par ses hommes d'armes, contre les biens et les vassaux de l'abbaye. Les Calvi ou Chauve avaient pour armes *de... à l'aigle de...* (60). Ils portaient aussi le nom de Salt en Forez, où se trouvait leur principale résidence. Ils possédèrent plusieurs fiefs importants, dans le Forez et le Lyonnais. Ils furent seigneurs du Palais, de Randan, de Donzy, de Cottance et de Chamousset (61).

Quant aux de Chel (Chiel), traités ici de puissants hommes, ils faisaient partie d'une grande famille de nos contrées. Possessionnés à Tredo, ils furent pendant de longs siècles seigneurs du château de Beaulieu à Morancé (62). Ils avaient de grands domaines à Civrieux, Lozanne, Chazay

(55) *Hist. Eccl. de la Mère*, p. 152.

(57) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Charte LXXV.

(58) *Cart. de Savigny*, t. I^{er}. Charte 750.

(59) *Cart. de Savigny*, t. I^{er}. Charte 829, 885.

(60) *Familles Cheval. Vachez*, p. 28.

(61) *Mazures*. MM. Guigue, p. 498.

(62) *Mazures*. Guigue, t. I^{er}, p. 453-454.